



Régler un achat avec un selfie

publié le 14/07/2015 - mis à jour le 16/07/2015

Descriptif :

Le pari d'une société de carte bancaire

Mastercard annonce qu'il va tester un moyen d'ajouter un nouvel élément permettant d'identifier une personne lors d'un achat. Le client devra prendre une photo de lui et si son profil correspond avec celui déjà présent en base, la transaction sera validée.

Le groupe Mastercard cherche à ajouter un nouvel élément permettant de faire le lien entre une personne physique et son compte bancaire. Dans ce cadre, la société indique qu'elle va tester le moyen de valider un achat par le biais de la photographie d'un client en mode autoportrait (selfie).

Une fois le cliché pris, une création numérique du visage va être interprétée. Si les éléments correspondent avec ceux que Mastercard détient dans sa base de données, l'achat sera validé. Les consommateurs pourront prendre une photo grâce à leur smartphone ou même à une borne prévue à cet effet.

Selon CNN, un test limité à 500 personnes va être organisé à l'automne. Google, Apple, Microsoft et BlackBerry auraient donné leur accord pour que cette expérience puisse être conduite. La solution soulève des questions de sécurité, c'est pourquoi la photographie devra obligatoirement s'accompagner d'un autre élément biométrique comme par exemple l'empreinte digitale.

[Lire l'article sur Appy Geek](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.